

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS347/6
10 octobre 2006

(06-4867)

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES – MESURES AFFECTANT LE COMMERCE DES AÉRONEFS CIVILS GROS PORTEURS (DEUXIÈME PLAINTÉ)

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 9 octobre 2006 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Les États-Unis, partie plaignante dans ce différend, ont demandé au Groupe spécial le 6 octobre 2006 de suspendre ses travaux, conformément à l'article 12:12 du Mémorandum d'accord. Le Groupe spécial a accédé à cette demande.
